

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

- INFORMATIONS**
- PPRN zone bleue
 - PPRN zone rouge
 - Zone inondable
 - Contournement Nord d'Ernée
 - Cours d'eau au titre de la Police de l'eau DDT53
 - Aléa tassement sur dépôts miniers
 - Aléa tassement sur travaux de recherche
 - Aléa glissement sur dépôts miniers

- PRESCRIPTIONS**
- Servitude de projet
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Ensemble végétaux à protéger
 - Emplacements réservés
 - Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Marges de recul
 - Zones humides
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N
 - Haies à protéger en raison de leur rôle hydraulique
 - Haies à protéger en raison de leur rôle paysager
 - Linéaire commercial à protéger

- ZONAGE**
- Zone urbaine**
- Ua : Tissu urbain ancien
 - Uai : PPRI de l'agglomération de Chailland
 - Ub : Urbaine périphérique
 - Ue : Activités économiques
 - Ui : Equipements collectifs
- Zone à urbaniser**
- 1AUh : A Urbaniser court terme habitat
 - 1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs
 - 1AUE : A Urbaniser court terme activités économiques
 - 2AUh : A urbaniser long terme habitat
 - 2AUE : A Urbaniser long terme activités économiques

- Zone naturelle**
- N : Naturelle
 - Ni : Naturel équipements de loisirs
 - Nmoto : Naturelle moto-cross
 - Np : Naturel protégé
 - Ng : Naturel accueil des gens du voyage
 - Nc : Naturel camping d'Andouillé
 - Nf : Naturel forestier
 - Nm : Naturel mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
- Zone agricole**
- A : Agricole
 - Ap : Agricole sans aucune construction
 - Am : Agricole mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
 - Ae : Agricole équestre

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux visibles sur le plan ci-contre.

N°	LIBELLE	COMMUNE	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)

Département de la Mayenne



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-LANDES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique // PLAN N°6



Plan du territoire
Echelle 1/2 500e



PLUi arrêté le : 4 mars 2019

PLUi approuvé le : 25 novembre 2019

Prigent & Associés
 Architectes
 106A rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
 Tél. : 02 99 79 29 19
 Fax : 02 99 79 37 17

